

# Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2025-7-4-1 **Séance du** lundi 20 octobre 2025

# SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2025 AUX STRUCTURES RELEVANT DE L'ACTION SOCIALE DE PROXIMITE

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

#### PRESENTS:

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOULNE Monique, JANDER Nicolas, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WOLF Etienne

## **EXCUSES AVEC PROCURATION:**

BELTZUNG Maxime donne procuration à HECTOR-BUTZ Isabelle COUCHOT Alain donne procuration à BEHA Nicole FUCHS Bruno donne procuration à JANDER Nicolas HOERLE Jean-Louis donne procuration à DILIGENT Danielle ISSELE Christelle donne procuration à LORENTZ Michel JENN Fatima donne procuration à MUNCK Marc KLEITZ Francis donne procuration à PAGLIARULO Karine KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric RAPP Catherine donne procuration à BOHN Patricia SENE Marc donne procuration à DA SILVA ADRIANO Valérie SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine VETTER Jean-Philippe donne procuration à TENENBAUM Anne VOGT Victor donne procuration à ERBS André WOLFHUGEL Christiane donne procuration à WOLF Etienne

#### ABSENTS:

HAGENBACH Vincent, JEANPERT Chantal, MULLER-BRONN Laurence, SCHILDKNECHT Jean-Luc, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2025-2-4-1 du 14 mars 2025 relative au Budget primitif 2025 des politiques en faveur de la solidarité, de l'habitat, de l'insertion, de l'économie sociale et solidaire et de la lutte contre la pauvreté,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CP-2025-5-4-2 du 20 juin 2025 approuvant notamment le modèle de convention type à signer avec les bénéficiaires d'une ou plusieurs subventions atteignant un montant total supérieur à 23 000€,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU la convention financière entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Banque alimentaire du Haut-Rhin signée le 30 juillet 2025 portant sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de son activité générale pour l'année 2025,
- VU la convention financière entre la Collectivité européenne d'Alsace et s l'association Solinum signée le 04 septembre 2025 portant sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de son activité générale pour l'année 2025,
- VU l'avis de la Commission à la solidarité, à l'habitat et à la lutte contre la pauvreté du 6 octobre 2025,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

## APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde, au titre des politiques publiques des solidarités, des subventions pour un montant total de 44 475€ aux associations intervenant dans le champ de l'Action sociale de proximité, selon le détail joint en annexe à la présente délibération;
- Approuve l'avenant n°1 à la convention financière signée avec la Banque alimentaire du Haut-Rhin en date du 30 juillet 2025, joint annexe à la présente délibération et autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer ledit avenant;
- Approuve l'avenant n°1 à la convention financière signée avec l'association Solinum en date du 04 septembre 2025, joint annexe à la présente délibération et autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer ledit document ;

- Précise que les subventions feront l'objet d'un versement unique dès l'entrée en vigueur de la délibération attributive ou en cas d'avenant, dès signature de ce dernier par toutes les parties;
- Acte que les crédits concernés seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes, au Budget Primitif 2025 :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Natures analytiques	Montant
P142	O001	P142E01	T02	(3893) 65-65748-420	32 650 €
P142	0001	P142E01	T02	(4476) 65-65748-420	11 825 €
TOTAL					44 475 €

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

0 non-participation au vote